



Réunion de la CLE n° 10 « Beaune » 26 octobre 2022 - 18h00 - Beaune

La séance a été présidée par Jacques Jacquenet, Président du SICECO, Territoire d'Énergie Côte d'Or et Jean-Luc Becquet, Président de la CLE, qui remercient pour leur présence à la CLE, les Délégués.

Les services du SICECO étaient représentés par :

- Alain Mathieu, Technicien Maître d'Œuvre et Pascaline Fisch, Responsable Cellule Énergie.

Les exploitants des réseaux publics présents étaient :

- Enedis : Cindy Louet.

ACTUALITÉS :

Le Président Jacques Jacquenet rappelle que l'ensemble de la société traverse actuellement une crise énergétique sans précédent mais, pour autant, les enjeux climatiques sont toujours là et nécessitent une transformation totale de toutes nos activités pour aller bien au-delà des simples mesures mises en œuvre en ce moment.

Ce contexte conforte la stratégie du SICECO qui, depuis de nombreuses années, s'oriente vers la sobriété énergétique et la réduction des gaz à effet de serre en proposant son accompagnement aux adhérents pour modifier les infrastructures, les usages, ou créer de nouveaux équipements :

- Diminuer les consommations du patrimoine bâti grâce à la mission de Conseil en Énergie Partagé.
- Transformer les équipements : chauffage, isolation, huisseries.
- Acheter l'énergie en groupement.
- Créer les infrastructures pour la mobilité propre : électrique et biogaz ; il est d'ailleurs envisagé d'engager un schéma mobilité départemental avec les Communes, EPCI, CD21 et autres partenaires.
- Développer les énergies renouvelables pour plus d'autonomie énergétique et plus de retombées économiques locales.
- Mettre en place un éclairage public beaucoup plus sobre : décision du Comité de juin pour diminuer fortement le nombre de points lumineux et transformer le fonctionnement du parc.

Le SICECO maintient ses missions historiques et continue de défendre les intérêts des usagers des services publics de la distribution d'énergie (électricité, gaz naturel, chaleur).

A ce sujet, concernant la fin du contrat liant le SICECO à EDF et ENEDIS pour la gestion du réseau de distribution d'électricité en décembre 2028, l'enjeu est énorme. Le SICECO, comme d'autres syndicats d'énergie en France, a soumis à la fédération (FNCCR) une contestation des mécanismes financiers utilisés par ENEDIS dans sa comptabilité et qui engendre pour le SICECO une moins-value en fin de contrat évaluée à **250 millions d'euros**.

Même dans cette période agitée, le SICECO doit impérativement défendre un juste calcul de la valeur du patrimoine confié par les communes (tout le réseau 20 000 volts et basse tension) avant de renouveler un contrat pour les 20 ou 30 prochaines années.

RAPPELS DIVERS :

On commence par un premier rappel : importance de solliciter le SICECO sur tous les sujets qui concernent l'énergie : bâtiments, voirie-réseaux, facture-achat énergie, énergies renouvelables.

Le SICECO, Territoire d'Énergie Côte d'Or, a mis en place l'espace adhérent permettant à chaque commune d'avoir accès à toutes les données relatives à son patrimoine et aux compétences auxquelles elle adhère. Son accès se fait avec les mêmes identifiants que l'application SIG (retransmis dernièrement) à partir du site internet habituel.

I. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Intervention Enedis

La Ville de Beaune déplore de ne pas être consultée par Enedis afin de définir ensemble un programme de résorption de fils nus.

II. ENERGIE

Groupement régional d'achats d'énergies

Prix d'électricité 2023 : une seule incertitude persiste, le taux d'écrêtement ARENH, le maintien à un taux réduit de la CSPE durant toute l'année 2023 ayant été confirmé par le Gouvernement. 2 scénarii ont donc été simulés : un pessimiste correspondant à un taux d'écrêtement ARENH de 40% et un optimiste avec un taux d'écrêtement ARENH de 20%. L'impact budgétaire de cette incertitude pour le Ville de Beaune est conséquent : 530 000 €TTC/an.

Depuis la Clé, les actualités dans le domaine des achats d'énergies sont les suivantes :

- Le Gouvernement a annoncé la baisse du volume ARENH 2023 à 100 TWh (au lieu de 120 TWh en 2022). Par conséquent, le scénario pessimiste semble être le plus probable, le SICECO invite donc la Ville de Beaune à établir son budget à partir de cette hypothèse.*
- Le Gouvernement a annoncé la mise en place d'un bouclier tarifaire appelé « amortisseur électrique », pour les collectivités non éligibles au Tarif Réglementé de Vente d'Électricité (TRVe) : le SICECO attend la parution du décret d'application pour intégrer ce dispositif dans les simulations financières (les tableaux mis à jour seront alors transmis à la Ville).*

Le SICECO rappelle que le logiciel e-Mage indique les optimisations tarifaires possibles.

Rénovation énergétique des bâtiments

La Ville de Beaune regrette le désengagement des aides de l'État et de la Région concernant la rénovation énergétique des bâtiments : incompatibilité des critères d'éligibilité des différents dispositifs d'aides.

III. CONVENTION DE PARTENARIAT

Le bilan au 26/10 est le suivant

Année	Article 8	R2		TOTAL	Dossiers subventionnés			Solde sur la convention
		Taux reversé sur la plus value générée	Montant		Numéro	Objet	Montant	
Report de la convention (à consommer avant le 30/11/2022)				186 500	Subvention travaux ENEDIS Cités des Vins		48 104	138 396
2021	20 000	50%	7 507	27 507				165 903
2022	20 000	50%	3 222	23 222	Subvention travaux ENEDIS Parc Chartreuse		4 984	162 307
					Subvention suppression émergences Parc Chartreuse		5 332	
					Subvention travaux rénovation terrain tennis		16 502	
2023	20 000	50%		20 000	en cours	travaux alimentation cité des vins (137 000 €)	137 000	45 307
2024	20 000	50%		20 000				20 000
2025	20 000	50%		20 000				20 000
2026	20 000	50%		20 000				20 000
TOTAL	120 000		10 729	317 229	Solde sur convention 2021-2026			105 307

Le dossier de la Cité des Vins a été décalé dans le temps du fait d'un contexte économique particulier mais devait se comptabiliser sur 2022 à l'origine.

Le SICECO rappelle à la Ville de Beaune la nécessité de lui transmettre les pièces comptables des travaux réalisés (factures + attestations de paiement).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et lève la séance.

Établi le 7 novembre 2022

**Le Président de la CLE,
Jean-Luc BECQUET**

PJ au compte-rendu :

Diaporama présenté en réunion de CLE
Tableaux travaux et programmations ultérieures
Présentation ENEDIS